

## Poursuite de la hausse du nombre des demandeurs d'emploi mais à un rythme ralenti

**Dans un contexte de faible croissance de l'activité économique, peu propice aux créations d'emplois, le nombre des demandeurs d'emploi a continué de croître en 2013, mais à un rythme beaucoup moins soutenu qu'en 2012. En lien avec la montée en puissance des nouvelles politiques publiques, en particulier les emplois d'avenir, la hausse du chômage s'est très nettement ralentie au cours du deuxième semestre, surtout pour les jeunes.**

Entre le 4<sup>e</sup> trimestre 2012 et le 4<sup>e</sup> trimestre 2013, le taux de chômage au sens du BIT a légèrement diminué dans la région (- 0,1 point) et s'est stabilisé à l'échelon national. Cet indicateur enregistre un faible repli dans tous les départements rhônalpins à l'exception du Rhône où il reste stable.

Les données de Pôle emploi font état, au contraire, d'une augmentation du nombre des demandeurs d'emploi en 2013. Ces divergences tiennent au fait que la notion du chômage au sens du BIT diffère de celle des demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi : certains demandeurs d'emploi ne sont pas chômeurs au sens du BIT et, inversement, certains chômeurs au sens du BIT ne sont pas inscrits à Pôle emploi.

Entre décembre 2012 et décembre 2013, le nombre des demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé ou non une activité réduite (456 200 personnes inscrites en catégories A, B et C), a augmenté dans la région de + 5,7 %. Cette

augmentation, intervenue pour la sixième année consécutive, est toutefois presque deux fois moins importante qu'en 2012 : + 10 %.

Parmi l'ensemble des demandeurs d'emploi de catégories A, B et C, les deux-tiers n'exerçaient aucune activité professionnelle et figuraient, à ce titre, sur les listes de Pôle emploi en catégorie A. Sur l'ensemble de l'année 2013, le nombre des demandeurs d'emploi de catégorie A (302 500) s'est accru de + 4 % (+ 5,6 % en moyenne nationale), soit un rythme nettement moins élevé qu'en 2012 (+ 11,3 %).

Enfin, près de 153 700 personnes inscrites en catégories B et C, cumulaient, en fin d'année 2013, une situation d'emploi et de chômage (+ 9,7 % sur un an contre + 6,8 % à l'échelon national).

**Au niveau infrarégional**, s'agissant de l'ensemble des catégories A, B et C, le nombre des demandeurs d'emploi progresse partout, dans des proportions comprises entre

### Taux de chômage en légère baisse dans tous les départements à l'exception du Rhône

#### Taux de chômage de la population active par département

	2013					Évolution sur un an en point de %
	2012	T4	T1	T2	T3	
Ain	7,2	7,3	7,2	7,1	7,0	-0,2
Ardèche	10,6	10,8	10,8	10,7	10,5	-0,1
Drôme	10,9	11,0	11,0	10,9	10,7	-0,2
Isère	8,3	8,4	8,4	8,3	8,1	-0,2
Loire	10,0	10,1	10,1	10,0	9,8	-0,2
Rhône	9,1	9,3	9,2	9,2	9,1	0,0
Savoie	7,7	7,7	7,8	7,7	7,6	-0,1
Haute-Savoie	7,3	7,5	7,4	7,4	7,2	-0,1
<b>Rhône-Alpes</b>	<b>8,7</b>	<b>8,9</b>	<b>8,8</b>	<b>8,7</b>	<b>8,6</b>	<b>-0,1</b>
France métropolitaine	9,8	9,9	9,9	9,9	9,8	0,0

<sup>P</sup> : données provisoires. **Note** : données CVS.

Source : Insee, taux de chômage au sens du BIT et taux de chômage localisé

### Un infléchissement de la courbe du chômage des jeunes en 2013

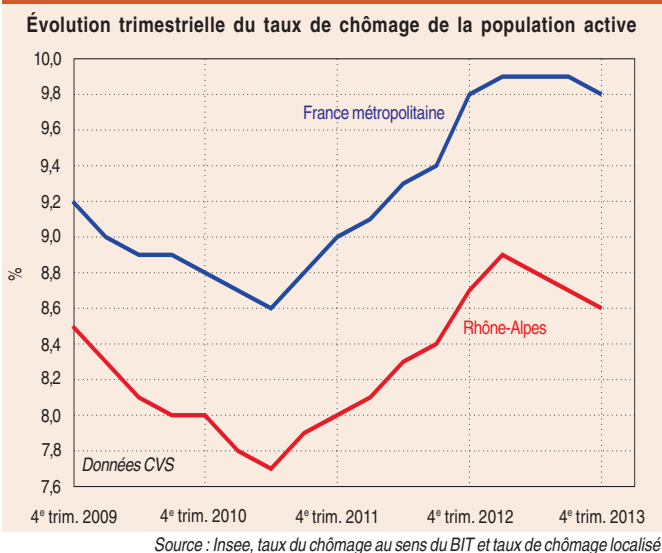
#### Demandeurs d'emploi en fin de mois

	Demandeurs d'emploi au 31/12/2013 en milliers		Évolution sur un an en %	
	Catégories A, B et C	dont catégorie A	Catégories A, B et C	dont catégorie A
Hommes	226,1	159,4	6,5	4,0
Femmes	230,1	143,1	5,0	4,0
Moins de 25 ans	71,7	48,0	1,7	-0,4
De 25 à 49 ans	291,2	189,5	5,3	3,3
50 ans ou plus	93,3	65,0	10,5	9,8
Inscrits depuis plus d'un an	178,9	nd	13,2	nd
<b>Rhône-Alpes</b>	<b>456,2</b>	<b>302,5</b>	<b>5,7</b>	<b>4,0</b>
France métropolitaine	4 974,4	3 372,0	6,1	5,6

**nd** : données non disponibles. **Note** : données brutes.

Sources : Pôle emploi, DARES

## Léger repli du taux de chômage rhônalpin sur l'ensemble de l'année, stabilité à l'échelon national



+ 4 % dans la Loire et + 6,8 % en Haute-Savoie et, pour la seule catégorie A, entre + 2,3 % dans l'Isère et + 5,2 % dans le Rhône.

**La hausse du chômage n'a pas été uniforme au cours de l'année 2013** : augmentation sensible du nombre des demandeurs d'emploi de catégories A, B et C au premier semestre (+ 4,5 %) suivie d'une progression ralentie au cours du deuxième semestre (+ 1,2 %). Au regard de la catégorie A, la courbe du chômage s'est même légèrement infléchiée en milieu d'année : progression de + 4,4 % entre janvier et juin 2013 puis, malgré des évolutions mensuelles contrastées, tendance à un léger repli à partir de juillet jusqu'en fin d'année 2013 (- 0,4 %).

**Les seniors sont de nouveau les plus touchés par la hausse du chômage mais un peu moins fortement que les années précédentes.** En 2013, le nombre des demandeurs d'emploi âgés d'au moins 50 ans (pour les catégories A, B et C) a progressé de + 10,5 % soit à un rythme moins élevé qu'en 2012 (+ 16 %).

Le maintien en activité de nombreux seniors, provoqué par le report de l'âge légal de la retraite (de 60 à 62 ans), l'allongement progressif de la durée de cotisation et la suppression de la dispense de recherche d'emploi ont contribué à une nouvelle augmentation sensible du nombre des demandeurs d'emploi âgés d'au moins 50 ans. Mais cette hausse tient aussi aux difficultés particulières rencontrées par les seniors, surtout en temps de crise, pour retrouver un emploi. Ainsi, en fin d'année 2013, 57 % des personnes âgées d'au moins 50 ans avaient une ancienneté d'inscription à Pôle emploi supérieure à un an contre seulement 18 % pour les jeunes de moins de 25 ans.

**Une quasi-stabilité du chômage des jeunes qui interrompt la tendance à la hausse observée ces dernières années.**

Après avoir très nettement progressé en 2012 (+ 11,1 %), le nombre des demandeurs d'emploi de moins de 25 ans (pour les catégories A, B et C) a augmenté très faiblement en 2013 : + 1,7 %.

Cet infléchissement de tendance résulte surtout de la montée en charge des contrats d'avenir destinés aux jeunes faiblement diplômés ou sortis du système scolaire sans aucun diplôme (près de 1 200 contrats signés).

En prenant en considération la seule catégorie A, l'évolution du chômage des jeunes s'est même inversée : repli de - 0,4 % en 2013 après une hausse de + 11,5 % en 2012.

**Comme en 2012, l'évolution du chômage a été plus défavorable en 2013 pour les hommes que pour les femmes.**

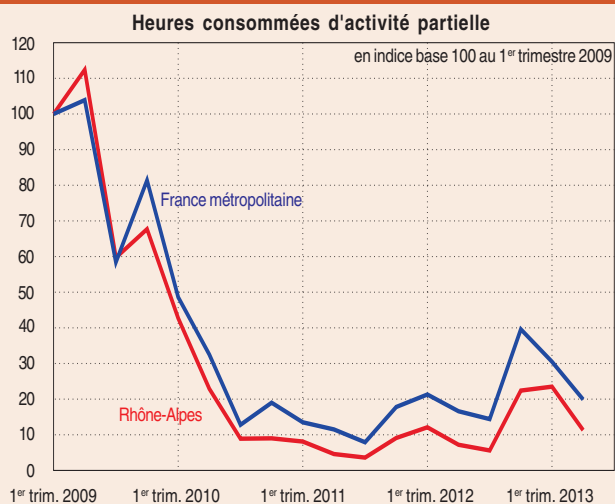
Le nombre des demandeurs d'emploi parmi les hommes et les femmes (pour les catégories A, B et C) a progressé respectivement de + 6,5 % et de + 5,0 % au cours de l'année 2013. À tous âges, la hausse du chômage est plus marquée pour les hommes que pour les femmes. C'est surtout le cas chez les jeunes (+ 2,7 % contre + 0,5 %) et les "25-49 ans" : + 6,3 % contre + 4,3 %.

**Le chômage de longue durée a continué de croître mais à un rythme moins élevé qu'en 2012.**

Entre décembre 2012 et décembre 2013, le nombre des demandeurs d'emploi inscrits depuis plus d'un an est passé de 158 123 à 178 857. Cette évolution correspond à une hausse de + 13,2 %, d'ampleur plus modérée qu'en 2012 : + 15,3 %.

Toutefois, comme les années précédentes, le chômage de longue durée a augmenté à un rythme plus élevé que la moyenne des demandeurs d'emploi. La proportion des "plus d'un an" parmi l'ensemble des inscrits à Pôle emploi

## Hausse du nombre d'heures consommées, loin toutefois des sommets des années 2009 et 2010



Source : DARES-DGEFP, extraction Silex

s'est donc renforcée, s'établissant, fin décembre 2013, à 39,0 % (41,9 % en moyenne nationale) contre 36,5 % en fin d'année 2012.

Le chômage de très longue durée (86 700 personnes à la recherche d'un emploi depuis plus de deux ans, soit 19,0 % du total des inscrits) s'est aggravé plus fortement encore : + 19,3 % en un an.

L'enlèvement dans le chômage de très longue durée est un phénomène récurrent mais qui tend à s'accroître en période de crise. Dans un contexte où les embauches se raréfient, celles-ci vont bénéficier en priorité aux demandeurs d'emploi présentant l'ancienneté d'inscription la plus faible. Ainsi, le rythme d'augmentation annuelle du nombre des demandeurs d'emploi s'intensifie avec la durée d'inscription : + 7,8 % pour une durée comprise entre un et deux ans ; + 17,8 % entre deux et trois ans et + 20,7 % au-delà de trois ans. ■

#### Pour en savoir plus

- "Les sortants des listes des demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en septembre 2013", Dares Indicateurs n° 30, avril 2014.
- "Conjoncture de l'emploi et du chômage au quatrième trimestre 2013", Dares Analyses n° 029, avril 2014.
- "Note de vigilance Rhône-Alpes du 4<sup>e</sup> trimestre 2013", Direccte et DRFIP Rhône-Alpes, février 2014.

Jean-Marc Dupont  
Direccte Rhône-Alpes

## Politique d'emploi

### Des politiques publiques d'ajustement conjoncturel contre le chômage

**Les jeunes constituent, en 2013, la cible privilégiée du gouvernement, directement (emploi d'avenir, contrat de génération, contrats en alternance) ou indirectement (exonérations de cotisations sociales pour les salaires inférieurs à 1,6 fois le Smic, niveau qui concernent massivement les plus jeunes).**

Initiés fin 2012, **les emplois d'avenir**, dispositif ciblant les jeunes pas ou faiblement diplômés et intégrant un volet formation, ont été au cœur de l'action gouvernementale en 2013. Prescrits par les missions locales et les Cap emplois (chargés des personnes handicapées), 6 750 contrats ont été signés dans la région, pour 80 % d'entre eux dans le secteur non marchand. Il s'agit à 40 % de CDD de 3 ans ou de CDI, plutôt à temps complet. Plus de la moitié (54 %) ont été signés par des jeunes femmes, à 80 % par des jeunes, titulaires d'un niveau V, Vbis ou VI de formation initiale. 15 % des signataires résident en ZUS. Les métiers sont assez diversifiés : assistant auprès d'enfants et d'adultes ou agent des services hospitaliers, métiers de la maintenance dans le bâtiment, du nettoyage de locaux, de la restauration ou

encore de l'entretien d'espaces verts. L'emploi d'avenir constitue une des modalités possibles du dispositif plus large d'accompagnement personnalisé « Contrat d'Insertion dans la Vie Sociale », qui concerne 11 900 jeunes entre janvier et décembre 2013 en Rhône-Alpes.

Parmi les nouvelles mesures, **le contrat de génération** a concerné 2 200 jeunes dans la région depuis son lancement en mars 2013. Il a la vocation de permettre un recrutement de jeunes en CDI, le maintien dans l'emploi ou le recrutement de seniors et la transmission des compétences et des savoir-faire. Il s'agit plutôt de jeunes hommes (70 %), de niveaux de formation IV ou plus (80 %), embauchés sur des postes d'employés administratifs,

d'ouvriers qualifiés de type industriel ou artisanal, d'employés de commerce ou de techniciens. Ils exercent plutôt dans le commerce et la réparation automobile, la construction, les activités juridiques, comptables, de gestion, d'architecture, d'ingénierie, de contrôle et d'analyses techniques ou encore la métallurgie et fabrication de produits métalliques à l'exception des machines et des équipements.

De même, le recours possible à des **contrats en alternance** – contrats d'apprentissage et contrats de professionnalisation – s'est poursuivi en 2013, avec respectivement 24 600 et 16 400 contrats en Rhône-Alpes.

À côté des mesures destinées aux jeunes, la promotion des **Contrats Unique d'Insertion (CUI)**, plutôt ciblés sur un public d'adultes ne répondant pas aux critères d'embauches classiques, s'est poursuivie. 36 000 CUI ont été conclus en 2013 dans la région, à 87 % dans le secteur non marchand, notamment dans les structures d'insertion par l'activité économique (associations intermédiaires, entreprises d'insertion, chantiers d'insertion). Ils ont concerné majoritairement les chômeurs de plus d'un an inscrits ou non à Pôle emploi (62 %), les allocataires de minima sociaux (31 %) ou encore les personnes sans diplôme ou avec un faible niveau de formation initiale (56 %, notamment les seniors, 62 %). Cette année, le gouvernement a souhaité allonger la durée de ces contrats, passant de 6,4 mois en moyenne à 8,9 en Rhône-Alpes.

Parmi les mesures instaurées depuis plusieurs décennies et qui demeurent en vigueur, les **exonérations de cotisations sociales** constituent toujours le cœur de la politique de l'emploi : la moitié au moins des salariés est concernée puisque la mesure principale d'exonérations, dites "exonérations Fillon", va jusqu'à 1,6 fois le Smic, soit un niveau égal au salaire médian.

Parallèlement à ces dispositifs, le gouvernement a initié en avril 2013 **le plan national "30 000 formations prioritaires pour l'emploi"** (100 000 en 2014), devant correspondre à des besoins ciblés sur les territoires et destinés aux chômeurs. En Rhône-Alpes, la mise en œuvre du plan a abouti à 4 700 entrées en formation dans des domaines jugés prioritaires, notamment le transport et logistique (environ 30 %), la santé (environ 17 %), l'hôtellerie-commerce-restauration (environ 8 %).

Par ailleurs, le ministère du travail a continué sa politique d'appui à l'acquisition de **"compétences-clés"** en prescrivant des formations sur des savoirs de base (parmi lire, écrire, compter, parler une langue ou utiliser des outils numériques) : en Rhône-Alpes, le dispositif a concerné 16 950 personnes en 2013. Depuis le lancement du marché pluriannuel (2012), ces formations se sont adressées pour un tiers à des personnes de niveau de formation initiale Vbis et VI, un quart à des allocataires du RSA, un cinquième à des personnes handicapées. Complémentairement, concernant les personnes handicapées, le dispositif de **maintien dans l'emploi**, cofinancé par la Direccte, a permis d'éviter plus de 3 500 licenciements pour inaptitude en Rhône-Alpes.

2013 correspond à la dernière année de la programmation des **fonds sociaux européens** entamée en 2007, avant le lancement de la suivante. En Rhône-Alpes, la politique européenne, à travers ses quatre principaux axes (cf. encadré) et avec un budget de 360 millions d'euros, a concerné, sur les sept années, environ 400 000 personnes. La moitié sont des femmes, le tiers a moins de 25 ans, 70 % sont chômeurs, le quart allocataires de minima sociaux et plus du tiers ont de faibles niveaux de formation initiale. 47 % des bénéficiaires de ces actions ont trouvé un emploi, une formation ou ont créé une activité.

Enfin, anticipant le risque de chômage, le ministère du travail intervient aussi dans la prévention des licenciements économiques via notamment **l'activité partielle** (anciennement "chômage partiel") pour laquelle le nombre d'heures consommées par les entreprises en 2013 en région – 185 500 – se situe au-delà du niveau de l'année 2012 – 146 900 -. ■

Christine Jakse, Direccte Rhône-Alpes

### Les emplois d'avenir au coeur de la politique publique

Nombre d'entrées dans les principales mesures d'accompagnement et d'aide à l'emploi

		2012	2013	Évolution sur un an en %
<b>Contrats en alternance*</b>	Contrats de professionnalisation	17 155	16 363	-4,6
	Contrats d'apprentissage du secteur privé	25 820	24 592	-4,8
<b>Emplois aidés du secteur marchand</b>	Contrat unique d'insertion - Contrat initiative à l'emploi (CUI-CIE)	5 145	4 537	-11,8
	Emplois d'avenir**	48	1 285	///
<b>Emplois aidés du secteur non marchand</b>	Contrat unique d'insertion	33 031	31 455	-4,8
	Emplois d'avenir**	1 113	5 460	///
<b>Mesures d'accompagnement des jeunes</b>	Contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS)	11 860	11 922	0,5
<b>NACRE (nouvel accompagnement pour la création et la reprise d'entreprise)</b>	Nombre de bénéficiaires "primo-accédants"	1 619	1 658	2,4
<b>Activité partielle (chômage partiel)</b>	Nombre d'heures consommées	146 927	185 456	26,2
<b>Compétences-clé</b>	Nombre de personnes concernées (prescriptions)	13 075	16 946	29,6
	Personnes ayant participé aux formations	10 426	13 330	27,9
<b>Contrats de génération</b>	Demandes d'aides enregistrées***	///	2 199	///

\* Moyenne mensuelle sur 12 mois glissants compte tenu des saisies parfois tardives. \*\* Lancement des emplois d'avenir en novembre 2012. \*\*\* Lancement des contrats de génération en mars 2013.

Sources : Ministère du travail, ASP

### Les quatre principaux axes de la politique européenne :

- axe 1 : contribuer à l'adaptation des travailleurs et des entreprises aux mutations économiques ;
- axe 2 : améliorer l'accès à l'emploi des demandeurs d'emploi ;
- axe 3 : renforcer la cohésion sociale, favoriser l'inclusion sociale, lutter contre les discriminations ;
- axe 4 : investir dans le capital humain et la mise en réseau, l'innovation et les actions transversales.